Charte Internet DGA

A remettre le jour de votre arrivée au C'SPACE 2012

1 - DOMAINE D'APPLICATION

Cette charte s'applique à toute personne qui utilise au profit de la DGA les systèmes informatiques donnant accès à l'internet ou ceux accessibles par l'internet.

2 - CONDITION D'ACCES

Le droit d'accès à l'internet est **nominatif** et **incessible**. Il est accordé à tout personnel sous condition d'avoir soit signé le récépissé de la charte internet DGA, soit accepté les conditions de la présente charte dans le cadre de la dématérialisation.

L'utilisation sur site DGA des moyens informatiques connectés à l'internet est limitée aux activités professionnelles.

L'établissement et l'utilisation d'une liaison personnelle (modem, fournisseur d'accès,...) à l'intérieur d'un établissement sont interdits.

3 - RESPECT DU CARACTERE CONFIDENTIEL DES INFORMATIONS

La présence, même temporaire, (et a fortiori le traitement) et les échanges d'informations classifiées de défense sur les postes reliés à l'internet sont interdits. Les informations sensibles peuvent être échangées via l'internet sous la condition d'avoir été chiffrées avec Acid Cryptofiler sur un poste informatique différent de celui connecté à l'internet. L'installation d'Acid Cryptofiler sur une station internet est strictement interdite.

L'utilisation d'autres moyens de cryptographie est soumise à l'autorisation de l'OSSI.

L'utilisateur ne doit pas tenter de s'approprier ou de déchiffrer le mot de passe, ni de lire, copier, modifier ou détruire les données d'un autre utilisateur, ou organisation, sans son autorisation. Il doit également s'abstenir de toute tentative d'intercepter les communications entre utilisateurs, qu'elles se composent de courriers électroniques, dialogues directs ou autres.

4 - RESPECT DES DROITS DE PROPRIETE

L'usage des données recueillies sur l'internet (logiciels, bases de données, images, ...) doit être conforme aux prescriptions de leur auteur, de l'organisation ou de la société qui les mettent à disposition (licences, copyright,...).

5 - RESPECT DES AUTRES UTILISATEURS

L'usurpation d'identité est interdite.

Toute manœuvre visant à importuner, tourmenter ou menacer un utilisateur (harcèlement, propos insultants,...) est interdite.

6 - RESPECT DE L'INTEGRITE DES MOYENS INFORMATIQUES

Tout utilisateur du réseau internet s'engage à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir pour conséquence :

- de modifier la configuration du poste internet et des moyens informatiques connectés ;
- d'interrompre ou modifier le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau ;
- de limiter ou d'interdire l'accès aux systèmes informatiques d'un utilisateur autorisé ou à l'inverse de donner accès à un utilisateur non autorisé ;
- de transgresser les règles de transfert de données entre l'internet et les réseaux DGA.

La conception d'un programme ayant de telles propriétés est également interdite sans autorisation préalable.

7 - OBLIGATIONS, CONTROLES ET SANCTIONS APPLICABLES

L'utilisateur s'engage à ne pas visiter de sites que la morale réprouve et que les lois répriment ou dont la consultation peut être considérée comme une atteinte à l'image de la DGA.

La participation aux forums ou aux moyens d'échanges analogues, lorsqu'elle entre dans le champ des déclarations publiques doit être soumise à l'accord de la hiérarchie. Le devoir de réserve doit être scrupuleusement respecté.

L'utilisateur a pour obligation de rendre compte à l'OSSI ou à l'administrateur internet, de tout évènement suspect ou anormal.

Des contrôles systématiques ou par échantillonnages pourront être réalisés, tant au niveau de l'établissement que des services spécialisés du ministère de la défense.

Toute infraction aux dispositions de la présente charte, est passible de sanctions internes et/ou pénales.

	CHARTE INTERNET DGA Récépissé (1)						
le soussigné(e))	:					
organisme d'ap	partenance	:					
econnais avoir pris connaissance de la charte Internet DGA et m'engage à m'y conformer strictement.							
٠	, le					Signature	

⁽¹⁾ Récépissé à viser et à conserver par l'OSSI de l'entité émettrice Formulaire S-INF n°013 Ed01